

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1238

présenté par

M. Causse, M. Emmanuel Grégoire, Mme Chatelain, M. Nicolas Bonnet et Mme Rossi

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.